

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2008

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à **Melle Magali BILLEGA** de bien vouloir assurer le secrétariat et donner lecture du compte rendu du conseil en date du 9 juillet 2008, adopté à l'unanimité des présents à cette séance.

Avant le passer à l'ordre du jour, **M. le Maire** demande au conseil son accord pour ajouter une question à l'ordre du jour, relative à la fixation de tarifs pour la nouvelle procédure d'accès au hall polyvalent et au Dojo.

Unanimité

M. le Maire donne ensuite deux informations :

- en raison de problèmes techniques, les invitations, envoyées par la Sous-Préfecture, à la tombée de métier de la tapisserie de Gérard GAROUSTE à l'ENSA, ont connu quelques problèmes, mais il informe le Conseil que Monsieur le Sous-Préfet convie l'ensemble du Conseil Municipal.
- le site Braquenié qui accueille la garderie et la halte garderie organise une journée « Portes ouvertes » le 11 octobre prochain, de 10 H à 12 H 30 et de 14 H à 18 H pour l'ensemble de la population.

1° - Maison de l'emploi - Nouveau plan de financement – Rapporteur M. le Maire

Par délibération du 26 septembre 2007, vous avez approuvé le plan de financement prévisionnel de la future Maison de l'Emploi. Toutefois, avant de nous accorder le conventionnement, le Ministère nous a demandé de revoir le budget d'investissement en supprimant les places de parking qui étaient réservées initialement à la MEF et donc imputées sur son budget. Le parking paysager devant voir le jour sera ainsi complètement public.

Plan de financement 2007

Montant Total Investissement Pôle Emploi		3 131 512,57 €					
Montant Total Investissement M.E.F.		898 277,27 €					
soit un pourcentage de		29%					
DEPENSES	898 277,27 €	RECETTES		898 277,27 €			
		Subvention Etat Contrat de Pays		21 864,92 €			
		76 224 €					
		Subvention Région Contrat de Pays				Subventions	
		25% 782 878,14 €		224 569,32 €	724 257,97 €	80,63%	
		Labellisation		449 138,64 €			
		50%					
		D.D.R.	100 000 €	28 685,09 €			
		Autofinancement commune		174 019,30 €			

Plan de financement 2008

Montant Total Investissement Pôle Emploi		3 090 040,24 €			
Montant Total Investissement M.E.F.		694 876,96 €			
soit un pourcentage de		22,49%			
DEPENSES		694 876,96 €	RECETTES		694 876,96 €
1re tranche	25%	173 072,59 €	Subvention exceptionnelle sur l'ensemble : part M.E.F. 22.49 % 76 224 €		17 140,97 €
2e tranche	75%	521 804,37 €	Subvention inv; M.E.F. Région au titre du Contrat de Pays 25% des dépenses M.E.F.		173 719,24 €
			Subvention inv; M.E.F au titre de la labellisation 50% des dépenses M.E.F.		347 438,48 €
			D.D.R. sur l'ensemble part M.E.F. 22.49 % 100 000 €		22 487,63 €
			Autofinancement commune		134 090,63 €
NB : Le projet de la Maison de l'Emploi et de la Formation pour l'arrondissement d'Aubusson s'inscrit dans un projet immobilier plus vaste (nommé ci-dessus Pôle Emploi), qui comprendra une pépinière d'entreprises, une salle des congrès, ainsi que l'aménagement d'un parking et des extérieurs					

Mme LEGROS demande si les entreprises ont été consultées pour le marché du Pôle Emploi.

M. le Maire précise que la quasi-totalité des lots est attribuée et notifiée aux entreprises.

M. SEBENNE souligne que si l'investissement sur la maison de l'emploi diminue de 203 400 €, celui sur le Pôle Emploi ne diminue que de 41 000 € et s'en étonne.

M. le Maire répond que l'ensemble du projet et ses sous-ensembles fonctionnent selon le principe des vases communicants, et c'est la commune qui prendra à sa charge ce qui ne le sera pas ailleurs. La labellisation porte sur la Maison de l'Emploi, et c'est là que l'Etat veut une diminution de sa participation.

M. SEBENNE demande également comment fonctionnera la pépinière d'entreprises prévue dans le projet.

M. le Maire explique que des bureaux mutualisés seront mis à la disposition des entreprises avec photocopieur, accueil téléphonique et secrétariat, pour une durée plus ou moins longue Il précise que lors de l'examen du dossier par le Ministère le projet a été jugé très bon, il a été travaillé en amont avec les élus d'Aubusson et la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi.

Vote UNANIMITE

2° - Construction d'une passerelle sur la Creuse : demande de subventions - Rapporteur M. RAPINAT

Dans le cadre du contrat de pôle structurant la commune a été attributaire d'une subvention globale de 177 444 € pour le réaménagement des extérieurs du site Philips. Les travaux comprennent, outre la démolition des sheds, la construction d'une passerelle sur la Creuse et l'aménagement d'un parking paysager.

Le dossier de construction de la passerelle nous a été remis par Monsieur TRAPON, l'architecte chargé du projet. Le permis d'aménager est en cours d'instruction. Avant de lancer l'appel d'offres, il convient de déposer un dossier de demande de subventions auprès de nos partenaires, Région et Département.

Le coût de ces travaux, maîtrise d'œuvre compris, ressort à 157 000 3 €. Il vous est proposé d'adopter le plan de financement suivant et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès des conseils régional et général :

Etat (DGE acquise)	75 000 €
Région	31 400 €
Département (CPS)	7 614 €
Département (crédits sectoriels)	1 413 €
Commune	41 573 €
TOTAL	157 000 €

Vote UNANIMITE

3° - Vente de parcelles à La Rebeyrette – Rapporteur M. RAPINAT

M RUAUD et Mme MOYTIER ont précédemment acquis une parcelle de terrain à La Rebeyrette d'une superficie de 700 m² à raison de 3,25 € le m² pour y implanter leur maison qui est maintenant construite avec un accès un peu difficile au garage.

Monsieur RUAULT vient donc de solliciter la Municipalité afin qu'elle lui cède une partie de la parcelle BC 146 d'une superficie de 175,31m² au même prix de 3,25 € le m², les frais de géomètre et de notaire étant bien entendu à la charge des preneurs.

Par ailleurs, M ZINDSTEIN a manifesté son intention d'acquérir la BC 147, dernière parcelle disponible, d'une superficie de 741 m², au prix de 3,25 € le m².

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à céder ces parcelles aux conditions indiquées et à signer les actes correspondants.

Vote UNANIMITE

4° - Achat d'un terrain au lieu dit Les Pareisseins au carrefour de la Seiglière – Rapporteur M. RAPINAT

La Poste souhaiterait réorganiser son service postal dans un bâtiment mieux adapté aux opérations de tri. Le bureau d'Aubusson ne permet plus d'assurer cette réorganisation de ce service dans les meilleures conditions. Elle a donc cherché un terrain pour bâtir ce petit centre de tri local. C'est à partir de ce lieu que les facteurs dépendant du bureau de poste d'Aubusson partiront en tournée.

La Municipalité est sensible à la perspective de l'amélioration de la circulation aux abords de l'actuel local rue Jean Jaurès mais souhaite également conserver cette activité sur le territoire de la commune.

L'opportunité lui a été donnée d'acquérir un terrain à La Seiglière, extrêmement bien placé au carrefour de deux axes majeurs, propriété de la SCI du carrefour.

Le service des Domaines consulté a estimé la valeur de ce terrain à 6 000 €. Après discussion avec le propriétaire, cette cession pourrait être conclue pour la somme de 9 000 €. La position privilégiée de ce terrain peut justifier le surcoût par rapport à l'estimation des Domaines, soit 3 000 €.

Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à procéder à l'acquisition de ce terrain aux conditions ci-dessus énoncées.

Sur une question d'un conseiller, **M. le Maire** indique que le projet de rond point à ce carrefour semble abandonné au profit d'une voie en surplombant une autre, mais le département va d'abord réaliser le contournement de FELLETTIN (19 millions €)

M. SEBENNE demande si la totalité du terrain sera réservée à la poste, **M. le Maire** précise que seuls 3 à 4 000 m² sont nécessaires, le reste du terrain constituera une réserve foncière pour la commune.

Vote UNANIMITE

5° - Fixation d'une participation pour voies et réseaux – Rapporteur M. RAPINAT

Par délibération du 22 novembre 2007, le conseil a instauré le principe d'une participation pour voies et réseaux, à la charge du pétitionnaire d'un permis de construire sur un terrain non encore viabilisé. Les travaux concernés sont la réalisation des réseaux, chaussées, trottoirs, éclairage public et études nécessaires.

Chaque cas doit faire l'objet d'une délibération particulière par laquelle le conseil détermine le pourcentage laissé à la charge du pétitionnaire compte tenu du coût estimé des travaux. Le paiement de la PVR est généré par la délivrance du permis de construire.

Monsieur MONTJOFFRE souhaite édifier une maison funéraire sur une parcelle de terrain à proximité du tennis couvert. Le coût estimé des travaux de viabilisation s'élève à 128 541,93 TTC, soit 18,75 € du m² pour la totalité de la zone PVR de 6 855,54 m². Il vous est proposé que la commune prenne en charge 50% de ce coût et donc de fixer le montant de la participation due par M.MONTJOFFRE à 9,38 € le m². Sachant que la partie de son terrain assujéti à la PVR a une superficie de 3 883,10 m², sa participation serait donc de 36 404,22 €.

Monsieur le Maire indique que la loi VOYNET prévoit, pour des constructions pas trop éloignées des centres bourgs, une participation dont le principe a été adopté par le conseil, mais qui peut être modulée. Pour favoriser une activité commerciale, il est proposé au conseil un partage 50/50. La répartition pourra être différente pour des particuliers.

Vote UNANIMITE

6° - Solde du compte à terme – Rapporteur M. RAPINAT

Par délibération du 15 décembre 2004, vous avez autorisé l'ouverture d'un compte à terme d'un montant de 180 000 € (produit de cession de la cité administrative). Puis, par délibération du 22 novembre 2007, vous avez autorisé le Maire à ajouter à ce placement le produit de la vente à AGARDOM, soit 60 000 €.

Au 17 novembre 2007, le montant des intérêts de ces placements s'élevait à 15 076,50 € auxquels il conviendra d'ajouter ceux produits pour la période de décembre 2007 à octobre 2008.

Eu égard à l'évolution des taux, la Municipalité a jugé opportun de rembourser par anticipation un emprunt à taux variable fixé sur l'euribor 12 mois, contracté en 1999 auprès de DEXIA en 1999 et a ainsi mandaté la somme de 245 074,29 € au début de septembre (capital plus intérêts dus au 01.09.08).

Le remboursement anticipé de cet emprunt représente une économie minimale de 40 884,72 € avec un dernier taux d'intérêts connu de 5 %, celui-ci étant passé à 5,3 2% plus 0,22 % de marge soit 5,54 % au 1er septembre 2008.

Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à solder le compte à terme pour compenser ce remboursement anticipé.

Monsieur SEBENNE souligne qu'il n'y a donc plus de réserves.

7° - Garantie d'emprunt au profit du groupe France LOIRE – Rapporteur M. le Maire

Par délibération du 19 juin 2007, vous avez approuvé le transfert des garanties d'emprunt précédemment accordées à la SELI au groupe France LOIRE, repreneur des logements sociaux. Vous avez ainsi accepté de garantir deux emprunts, respectivement d'un montant initial de 615 336,36 € pour les logements avenue des lissiers (dernière échéance le 01/12/2018) et 441 907,02 € pour les logements de la rue Alfred Assolant (dernière échéance le 01/05/2023)

Vous trouverez ci-annexé le courrier de ce groupe qui sollicite le transfert des garanties actuelles sur ces nouveaux emprunts.

Vote UNANIMITE

8° - Attribution de subventions – Rapporteur M. le Maire

Il vous est demandé de bien vouloir accorder les subventions suivantes :

Entente Athlétique Aubusson	800,00 €
Patronage Sainte-Elisabeth	230,00 €
CAVL – Subvention complémentaire	<u>4 000,00 €</u>
TOTAL	5 030,00 €

Vote unanimité (deux administrateurs du CAVL – M. RAPINAT et Mme PISANI) ne participent pas aux vote pour la subvention)

9° - Fixation de tarifs - Rapporteur M. le Maire

Un contrôle d'accès a été installé dans l'immédiat au hall polyvalent et au Dojo. Chaque utilisateur de ces salles se verra donc remettre une clé pour laquelle il vous est demandé de fixer un chèque de caution de 70 € qui lui sera restitué au moment de la remise de la clé, soit après une manifestation, soit à la fin de l'année scolaire pour les associations fréquentant ces établissements de façon régulière.

Il vous est proposé par ailleurs de fixer une participation financière pour toute clé supplémentaire à 25 €.

Sur une question de **Mme PETIT**, il est précisé que les chèques de caution ne seront pas encaissés.

M. VACHON indique également que chaque association aura droit à 3 clés maximum, les clés sont en cours de distribution pour le hall, et lundi ce sera le dojo. Le coût d'une clé est de 70 €

Vote UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire se déclare inquiet à propos du devenir de la sous-préfecture d'Aubusson. Il est prévu le remplacement du sous-préfet par un attaché d'administration. Il doute de la pertinence de ce projet et relaie l'inquiétude de tous les élus, attachés à la présence du sous-préfet.

Il indique par ailleurs avoir reçu un courrier conjoint du Sous-Préfet et de l'Inspecteur d'Académie pour l'accueil des enfants en cas de grève ou d'absence des enseignants. Il se déclare républicain, mais il n'appliquera pas la loi parce qu'elle est inapplicable. Un comité technique paritaire va se réunir pour examiner cette question avec le personnel municipal, les agents en se sentent pas aptes à encadrer des enfants et les effectifs ne sont pas exponentiels. Il rejette l'idée que les élus règlent des conflits qui regardent l'Etat et suggère que les gendarmes gardent les enfants.

Mme LEGROS demande ensuite si le dossier de classement d'Aubusson au patrimoine mondial de l'humanité avance.

Oui répond **M. le Maire qui a participé à**, deux réunions avec le conservateur du Musée, un représentant des lissiers et le Sous-Préfet pour rédiger des réponses aux questions posées dans le dossier de candidature qui a été transmis à la sous-préfecture. Le classement portera sur le savoir-faire, l'identité.

M. le Maire aborde ensuite le dossier « Cité de la Tapisserie, il évoque une rencontre avec le Ministère de la Culture sur l'agencement du site. Les entretiens pour le recrutement du chargé de mission ont eu lieu cet après-midi, deux candidatures ont été retenues pour le choix final. Le projet architectural est en cours d'élaboration, et sera de l'ordre du 6 à 8 millions d'euros, prévus au Contrat de Projets Etat Région.

M. SEBENNE s'inquiète pour les parkings qui ne seront pas adaptés après le transfert du musée. Il suggère aussi de faire appel à des partenaires privés pour ce projet.

M. le Maire lui confirme que c'est la voie qui sera suivie. Il indique à l'assemblée que le prochain conseil aura à délibérer sur le legs de la maison du **Dr JABOUILLE**, rue chateaufavier, que le donataire destine à être la vitrine des artisans aubussonnais, les lissiers pourraient ainsi présenter leur travail.

M. SEBENNE aborde ensuite le problème des déchets médicaux.

M. le Maire précise que l'ambassadrice du tri de la communauté de communes traite le dossier en partenariat avec le réseau de collecte et les pharmaciens.

Enfin, **Mme Canova** demande si le dossier piscine avance, oui répond **le maire**.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H